

N° 26 09 23

Rapporteur : Laurence VAUSSY

POLITIQUE DE LA VILLE

Association Savoir Être et Vivre Ensemble (SEVE)

. Financement - Versement - Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Les actions réalisées par l'Association SEVE (ateliers d'éveil à la philosophie dans les écoles) font partie de la programmation du contrat de Ville de l'agglomération havraise 2024/2030 adoptée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2025.

Néanmoins, la programmation du contrat de Ville ainsi que le financement en partie concerne uniquement les deux secteurs de veille active (SVA) de la Ville d'Harfleur (Beaulieu et Centre-ville) dont l'école de Fleurville ne fait pas partie. Elle ne peut donc pas bénéficier de ces actions dans le cadre du contrat de Ville.

Or, les bénéfices relatifs à la mise en place de ces ateliers dans les écoles d'Harfleur depuis deux ans sont considérables, tant pour les enfants que pour les enseignants qui demandent le renouvellement pour l'année scolaire 2026-2027.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

VU la délibération n° 25 12 37 du Conseil Municipal d'Harfleur du 13 décembre 2025 ;

VU la délibération n° 26 01 15 du Conseil Municipal d'Harfleur du 24 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT le devis d'un montant de 950 € transmis par l'Association SEVE pour un cycle d'ateliers ;

- **autorise le financement communal d'un cycle d'ateliers réalisé par l'Association Savoir Être et Vivre Ensemble (SEVE), 84 rue du Lycée, 92330 Sceaux, pour l'école de Fleurville, à hauteur de 950 € pour l'année scolaire 2026/2027.**
- **autorise la signature du devis et de la convention afférente.**

Inscription budgétaire : Compte : 6288 - Fonction : 338
--

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.